



Réunion du conseil – Compte-rendu N° 29

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 8 septembre 2016

À 20h00

Objet : réunion ordinaire

Le Jeudi 8 Septembre 2016 en Mairie

à 20h00

Intervention de l'association Vivre Sain à Saint-Romans (1/2 heure)

20h30

Conseil Municipal

Ordre du jour :

• **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION**

• **DELIBERATIONS**

1) **FINANCES**

- DECISION MODIFICATIVE N°2
- ATTRIBUTION INDEMNITE DE CONSEIL ET DE BUDGET RECEVEUR MUNICIPAL

2) **ECOLES**

- CONVENTION PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES SAINT ROMANAISES ACCUEILLANT DES ENFANTS NON SAINT ROMANAIS.

3) **INFORMATIQUE**

- CONTRAT DE SUIVI INFORMATIQUE
- BERGER-LEVRAULT CONNECTEUR CENTRE DE GESTION DEMATERIALISATION,

- BERGER-LEVRAULT FORMATION
COMPLEMENTAIRE ETAT CIVIL JANVIER 2017

4) TRAVAUX

- ACTE ENGAGEMENT AVENANT N°2 MAITRISE
ŒUVRE AMENAGMEENT TRAVERSEE DU VILLAGE
VERDI INGENIERIE
- AMENAGEMENT TRAVERSEE DU VILLAGE
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA
DIRECTION TERRITORIALE DU SUD GRESIVAUDAN.

5) BATIMENTS

- ENTRETIEN DES CHAUDIERES GAZ
- CHOIX ASSURANCE MULTIRISQUES BATIMENTS

6) DIVERS

- PHOTOCOPIES ASSOCIATIONS

• QUESTIONS DIVERSES

Membres présents :

CREACH Yvan, ARNAUD Marie-Françoise, BARTHELEMY Marcel, BLAMBERT Micheline, BOURGEON Chantale, CHETAIL Maurice, CHOURREAU Gisèle, DICO Charles, FEUGIER Karine, FIORDALISI Christine, LAMBERTON Michel, MATRAS Françoise, MEUGNIER Angélique, MEUNIER Christian, MICLO Damien, MURE RAVAUD Jérôme, ROLLAND Eric, VIALLE Patrick.

Absent(e)s :,JEYMOND Astrid

Pouvoir(s): /

COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal de Saint-Romans s'est réuni en séance ordinaire le 08 Septembre 2016 sous la présidence de Mr Yvan CREACH, Maire.

La séance débute à 20h45

Secrétaire de séance : Christine FIORDALISI

•APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION

- Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité.

•DELIBERATIONS

7) FINANCES

- DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'établir une décision modificative n°2 sur le budget Commune de Saint-Romans pour la réactualisation du paiement du FIPC 2016 (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales). Le montant ci-dessous est à verser à la CCBI.

<u>Désignation</u>	<u>Diminution crédits ouverts</u>	<u>Augmentation crédits ouverts</u>
D 615232 : Réseaux	14 000.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	14 000.00 €	
D 73925 : Fonds péréq. interco et commun.		14 000.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		14 000.00 €

Il demande à l'assemblée de bien vouloir émettre son avis. Après en avoir délibéré, décide :

- **ACCEPTE La Décision modificative n°2 du budget Commune de Saint-Romans telle qu'elle est présentée ci-dessus.**

- Voté à l'unanimité des membres présents.

- **ATTRIBUTION INDEMNITE DE CONSEIL ET DE BUDGET RECEVEUR MUNICIPAL**

**Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,
Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,**

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- **De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,**
- **D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,**
- **Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à VALENTIN André-Jacques, Receveur municipal à compter du 1^{er} Septembre 2016.**

➤ **Voté à l'unanimité des membres présents.**

8) ECOLES

- **CONVENTION PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES SAINT ROMANAISES ACCUEILLANT DES ENFANTS NON SAINT ROMANAIS.**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du Conseil Municipal en date 29 mars 2016 fixant la participation des frais de fonctionnement des écoles Saint Romanaises pour l'accueil d'enfants non Saint-Romanais pour l'année scolaire 2015-2016. Le Maire donne la parole à Mme Micheline BLAMBERT, Adjoint délégué qui explique à l'assemblée que deux situations sont possibles. Soit **600.00€ par élève** correspondant aux frais de scolarité, soit **1000 € par élève** incluant les frais de scolarité et les frais de TAP et restauration scolaire.

Mme Micheline BLAMBERT propose l'établissement de conventions types à adapter à chaque situation.

le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir émettre son avis. Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte les conventions telles qu'elles sont présentées ci-dessus et annexées à la présente délibération,**
- **Charge et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires.**

➤ **Voté à l'unanimité des membres présents.**

9) INFORMATIQUE

• CONTRAT DE SUIVI INFORMATIQUE

Le Maire donne la parole à Mme Christine FIORDALISI, Adjoint délégué, qui présente à l'assemblée deux devis concernant le contrat de suivi informatique du parc informatique des Ecoles et de la Mairie.

Les offres se décomposent comme suit :

Fournisseur	Prestation	Montant HT	Montant TTC
E. Castaing services informatiques	01/02/2016 31/01/2017	1 000.00 €	1 200.00 €
	<i>Prestation du 01/02/2016 au 31/01/2017 déjà validée</i>		
	15/07/2016 au 14/07/2017	1 500.00 €	1 800.00 €
Reflex informatique	annuelle	1 680.00 €	2 016.00 €

Il est rappelé que l'entreprise CASTAING Services fonctionne au nombre d'heures d'intervention au fur et à mesure des consommations de crédits d'heures validées sachant que lorsque le crédit est épuisé une nouvelle convention est proposée, ce qui est le cas pour 2106-2017. Pour l'entreprise REFLEX INFORMATIQUE, le montant annuel correspond à 24 h d'intervention préventive sur tout le parc informatique et 12h00 d'intervention sur le terrain.

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- **De retenir la proposition de Réflex informatique pour un montant annuel de 1 680.00 € hors taxes soit 2 016.00 € ttc,**
- **Charge et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires.**

- **Voté à l'unanimité des membres présents.**

- BERGER-LEVRAULT CONNECTEUR CENTRE DE GESTION DEMATERIALISATION,

Le Maire rappelle la délibération du Centre de Gestion en date du 24 mai 2016 concernant la convention d'adhésion à la plateforme de dématérialisation auprès du Centre de gestion de l'Isère. Il rappelle que cette dématérialisation n'est possible qu'en liaison avec Berger Levrault. Pour ce faire, une connexion est obligatoire. Le montant du devis s'élève à la somme de : 325€ HT pour la mise en service et 180€ HT d'abonnement sur 3 ans.

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte l'offre de Berger Levrault telle qu'elle est présentée ci-dessus.**
- **Charge et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires.**

- **Voté à l'unanimité des membres présents.**

- BERGER-LEVRAULT FORMATION
COMPLEMENTAIRE ETAT CIVIL JANVIER 2017

Le Maire rappelle qu'en début d'année 2016, la commune a voté l'ouverture du module GRC (Gestion Relation Citoyen) du pack e.Magnus de Berger Levrault. Ce module offre la possibilité de suivre la population (acte d'état civil, élection, formulaires, recensement militaire, ...). Pour pouvoir utiliser le logiciel, une formation est indispensable dont le coût s'élève à la somme de 395€ TTC pour une demi-journée et 3 personnes.

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte l'offre de formation de Berger Levrault telle qu'elle est présentée ci-dessus.**
- **Charge et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires.**

- **Voté à l'unanimité des membres présents.**

10) TRAVAUX

- ACTE ENGAGEMENT AVENANT N°2 MAITRISE
ŒUVRE AMENAGMEENT TRAVERSEE DU VILLAGE
VERDI INGENIERIE

Le Maire donne la parole à Monsieur Eric ROLLAND, adjoint délégué aux travaux, qui informe l'assemblée d'un avenant n°2 concernant le marché de maîtrise d'œuvre avec VERDI INGENIERIE RHONE ALPES et Atelier VERDANCE, pour l'aménagement de la traversée du village, RD518.

Cet avenant a pour objet :

- la répartition du montant des travaux entre les 3 tranches conditionnelles
- la répartition des phases de maîtrise d'œuvre entre la tranche ferme et les 3 tranches conditionnelles,

> Estimation prévisionnelle suite à avenant n°1 : 855 000€ HT

Pour les missions de Maîtrise d'œuvre (PRO à AOR), cette estimation est répartie comme suit :

157 000 HT pour la Tranche conditionnelle 1
546 000 E HT pour la Tranche conditionnelle 2
152 000 HT

> Estimation prévisionnelle rerépartie : 855 000 € HT (*y compris divers et imprévus*)

Pour les missions de Maîtrise d'œuvre (PRO à AOR), cette estimation est répartie comme suit :

157 000 E HT pour la Tranche conditionnelle 1
198 000 E HT pour la Tranche conditionnelle 2
500 000 E HT

Les trois tranches conditionnelles correspondent à une nouvelle répartition des travaux sur les trois secteurs, à savoir;

- TC1 : Secteur 1 du carrefour des quatre routes à la place du Lavoir,
- TC 2 : Secteur 3 : de la place du Souvenir Français à la Mairie,
- TC3 : Secteur 2 : le champ de Mars et la salle des fêtes.

Enfin, les phases PRO & ACT qui étaient auparavant communes à tous les secteurs feront l'objet d'une répartition dans les 3 tranches conditionnelles. Cette nouvelle répartition des phases permettra au Maître d'ouvrage de ne pas faire un marché unique de travaux mais 3 marchés correspondant aux 3 phases conditionnelles de maîtrise d'œuvre.

le Maire demande à l'assemblée d'émettre un avis.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité des membres présents

:

- **Accepte l'avenant n°2 avec VERDI INGENIERIE RHONE ALPES et Atelier VERDANCE tel qu'il est présenté ci-dessus et annexé à la présente délibération**
- **Charge et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires.**
- **Voté à l'unanimité des membres présents.**

- AMENAGEMENT TRAVERSEE DU VILLAGE
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA
DIRECTION TERRITORIALE DU SUD GRESIVAUDAN.

Le Maire donne la parole à Monsieur Eric ROLLAND, adjoint délégué aux travaux, qui informe l'assemblée qu'une subvention peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental concernant les travaux de l'aménagement du village – RD518. Il précise que le montant des travaux s'élève à 157 000€ HT **pour le secteur n°1 du carrefour des 4 routes à la place du Lavoir.**

Le Maire demande à l'assemblée d'émettre un avis concernant cette subvention.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité des membres présents :

- **Sollicite une subvention auprès du CD38 concernant l'aménagement du village –RD518 pour un montant de travaux de 157 000 € HT pour le secteur n°1 du carrefour des 4 routes à la place du lavoir,**
- **Charge et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires.**
- **Voté à l'unanimité des membres présents.**

11) BATIMENTS

- ENTRETIEN DES CHAUDIERES GAZ

Délibération reportée

- CHOIX ASSURANCE MULTIRISQUES BATIMENTS

Le Maire donne la parole à Monsieur Eric ROLLAND, adjoint délégué aux travaux, qui présente à l'assemblée des offres concernant l'assurance multirisque bâtiments.

Les offres se décomposent comme suit :

Fournisseur	Adresse	Montant
Groupama	69000 Lyon	9 445€
Cabinet Boissieux	38470 Vinay	15 980€

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité des membres présents

- **Accepte l'offre de GROUPAMA pour un montant de 9 445.00 €**
- **Charge et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires.**

- **Voté à l'unanimité des membres présents.**

12) DIVERS

• PHOTOCOPIES ASSOCIATIONS

Le Maire donne la parole à Madame Christine FIORDALISI, adjoint délégué à la communication, qui présente à l'assemblée les conclusions du travail de la commission concernant la gestion du photocopieur de la Mairie et son utilisation par les associations.

L'assemblée demande à la commission communication

- La transmission d'un courrier à chaque association afin de connaître le nombre de copies réalisées dans une année,
- Un compte-rendu du travail de cette commission.

L'assemblée se prononcera lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

• QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire présente un courrier transmis par Monsieur Francis MATTEODA, gérant de la Table du Marandan pour la saison estivale 2016. Il remercie l'ensemble du Conseil Municipal et le service technique pour leur accueil et leur collaboration, et envisage le renouvellement de son activité pour 2017.

- Monsieur le Maire présente un courrier transmis par Madame et Monsieur TARDY Gilbert qui remercient la commune de les avoir accueillis au n° 2 le Granenc après le sinistre de leur domicile à Pont-En-Royans. Ils les remercient également d'avoir entrepris des travaux d'accessibilité aux PMR leur permettant de pouvoir habiter ce logement.

- Amélie DIIDIER, secrétaire de mairie part en congés maternité au 1er Octobre prochain, Mme Josiane MARCHAND, remplaçante auprès du Centre de Gestion de l'Isère va assurer son remplacement. Elle est déjà intervenue sur notre commune.

- L'US Ro-Claix a fourni un devis pour la mise en conformité des cages de football sur le terrain principal. Il est proposé à la Commission des travaux de solliciter d'autres devis sans dépasser la somme hors taxes de 1 800.00 €.
- Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un courrier du Fair'ailleurs l'informant du projet de création d'un bar associatif dans ses locaux. Un avis défavorable a été émis tant que les éléments et avis complémentaires sur les normes en vigueur n'ont pas été fournis.
- Une Commission des finances est prévue le Jeudi 29 Septembre prochain, élargie à l'ensemble du Conseil Municipal, afin de faire un point sur les réalisations et préparer une éventuelle décision modificative.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un second appel à projets du plan de relance du département. Pour le projet du Marandan, une subvention pourrait être alors sollicitée à hauteur de 55% auprès du Département et 25% auprès de la DETR. Une aide technique et administrative pour la constitution du dossier sera demandée à Mr Jean-François INARD, Directeur Général des Services de la CCBI.
- Un courrier d'un administré demande que l'éclairage public soit arrêté un plus tôt dans la soirée en raison de la pyrale du buis. La commission des travaux est chargée de se renseigner auprès du prestataire.
- Un accord de principe est accordé pour l'organisation du comice agricole en 2017 sur la commune.
- Une rencontre entre le Relais des Quatre Routes (SESAM), Mr Raphaël DEBRANDT (FRITKOT DEBRANDT) et Mr le Maire sera organisée prochainement.

La séance se termine à 22h15

Saint-Romans le 22/03/2016

Le Maire

ERELACH' y ray

